



ts TeamSystem | **ACD**

FICHE DE SYNTHÈSE

**CCN IDCC 1539 - Entreprises du bureau et
du numérique**

P ACD
PAIE

■ Document mis à jour le 26 août 2026

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1539 - ENTREPRISES DU BUREAU ET DU NUMÉRIQUE

Cette fiche vous accompagne dans la mise en place de la **CCN IDCC 1539 - Entreprises du bureau et du numérique**.

■ SOMMAIRE

MISE EN PLACE DE LA CCN ENTREPRISES DU BUREAU ET DU NUMÉRIQUE.....	3
Convention collective.....	3
Données conventionnelles.....	5
Spécificités liées aux contrats aidés.....	6
- Contrat de professionnalisation.....	6
- Contrat d'apprentissage.....	7
PRIMES ET INDEMNITÉS.....	7
Prime d'ancienneté.....	7
CONGÉS CONVENTIONNELS.....	8
Congés d'ancienneté.....	8

FICHE DE SYNTHÈSE

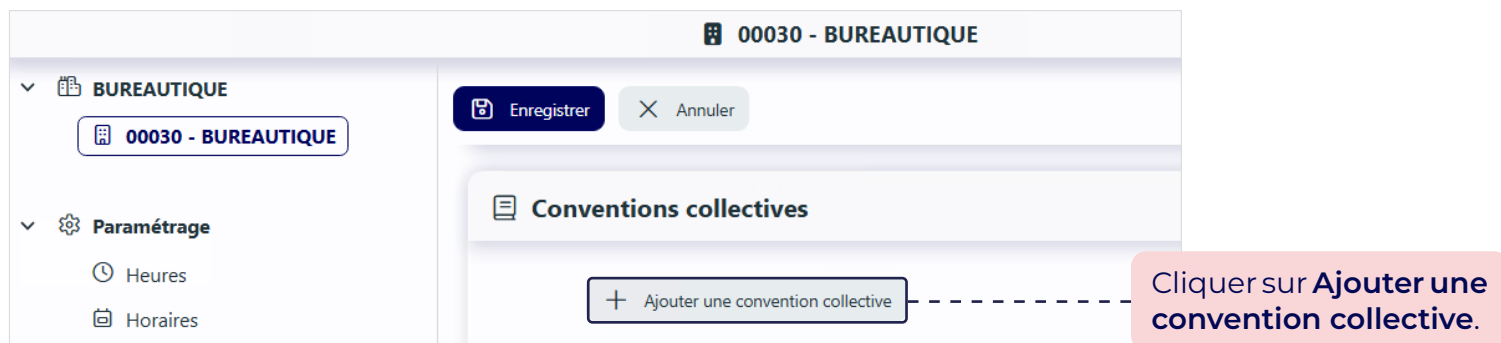
CCN IDCC 1539 - ENTREPRISES DU BUREAU ET DU NUMÉRIQUE

MISE EN PLACE DE LA CCN ENTREPRISES DU BUREAU ET DU NUMÉRIQUE

Le **paramétrage conventionnel** est essentiel pour déclencher des éléments conventionnels de façon automatisée sur le bulletin de salaire.

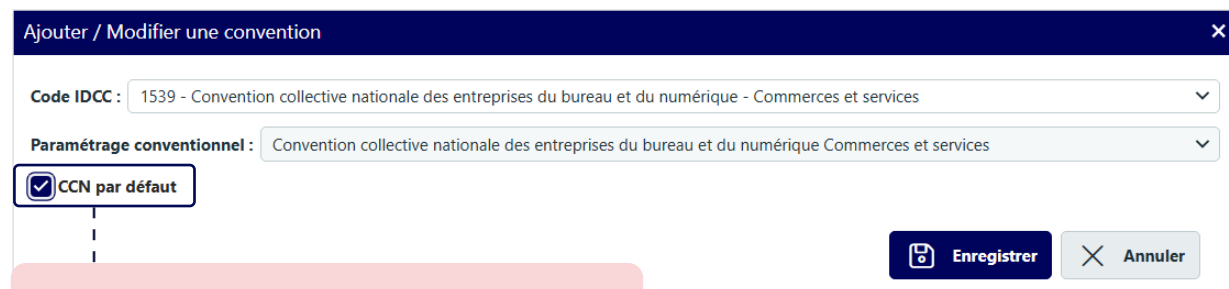
Convention collective

La **Convention collective** doit être indiquée depuis le menu **Entreprise** - Niveau **Etablissement**.



The screenshot shows a software interface with a sidebar menu on the left and a main content area. The sidebar menu has a 'BUREAUTIQUE' section with a sub-item '00030 - BUREAUTIQUE' and a 'Paramétrage' section with sub-items 'Heures' and 'Horaires'. The main content area is titled '00030 - BUREAUTIQUE' and contains a 'Conventions collectives' section with a button labeled '+ Ajouter une convention collective'. A red callout box points to this button with the text 'Cliquer sur **Ajouter une convention collective**.' Above the 'Conventions collectives' section are buttons for 'Enregistrer' and 'Annuler'.

Renseigner le **Code IDCC 1539** ainsi que le **Paramétrage conventionnel**.



The screenshot shows a form titled 'Ajouter / Modifier une convention'. It has two dropdown menus: 'Code IDCC' with the value '1539 - Convention collective nationale des entreprises du bureau et du numérique - Commerces et services' and 'Paramétrage conventionnel' with the value 'Convention collective nationale des entreprises du bureau et du numérique Commerces et services'. There is a checkbox labeled 'CCN par défaut' which is checked. At the bottom right are buttons for 'Enregistrer' and 'Annuler'.

Cocher **CCN par défaut** si le paramétrage doit s'appliquer à tout nouveau contrat dans l'établissement.

NB : Les paramétrages des entreprises adhérentes n'étant pas encore livrés, seule la **CCN IDCC 1539** doit être utilisée.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1539 - ENTREPRISES DU BUREAU ET DU NUMÉRIQUE

Une fois la **Convention collective** ajoutée, un nouvel encadré apparaît, indiquant les règles de paramétrages disponibles pour la **Convention collective** :

Conventions collectives

Convention collective (IDCC)	Paramétrage conventionnel	CCN par défaut	
1539 - Convention collective nationale des entrepris...	Convention collective nationale des entreprises du ...	✓	 

+ Ajouter une convention collective

Règles conventionnelles

IDCC	Libellé	Description	Activation	
1539 - Convention collective nationale d...	Prime d'ancienneté CC 1539 Papeterie	Prime versée au prorata du temps de tra...		

Spécificités conventionnelles

IDCC	Libellé	Maintien CP	Provision CP	Soumis à cotisation	Utiliser dans calcul HS	Personnaliser
1539 - Convention collective nationale d...	Prime d'ancienneté CC 1539 Papeterie	☒	☒	☒	☐	

L'élément conventionnel mis à disposition concerne l'attribution de la **prime d'ancienneté**.

La règle est active par défaut et se déclenche automatiquement sur les bulletins le cas échéant. Elle reste désactivable à tout moment en cas d'accord d'entreprise plus avantageux.

Par défaut, la prime est incluse dans la provision des congés payés et prise en compte dans le **maintien du salaire**. Il est toutefois possible de désactiver les coches **Maintien CP** et **Provision CP** via l'option **Personnaliser**.

Indiquer ensuite la **Convention collective** ainsi que le **Paramétrage conventionnel** au niveau du **Contrat du salarié** :

Convention collective

Convention collective applicable* :

1539 - Convention collective nationale des entreprises du bureau et du numérique - Commerces et services

Paramétrage conventionnel* :

Convention collective nationale des entreprises du bureau et du numérique - Commerces et services

Libellé de l'emploi* :

Assistant manager

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1539 - ENTREPRISES DU BUREAU ET DU NUMÉRIQUE

Données conventionnelles

Renseigner les **Données conventionnelles** selon les dispositions de la convention collective (menu **Salariés - Contrat du salarié**), pour une gestion conventionnelle automatisée sur le bulletin du salarié (salaire minimum conventionnel, primes, majorations...).

Données conventionnelles

Qualification : Niveau B1 Coefficient 240

Catégorie : Indice : 0

Coefficient : Coefficient supplémentaire : 0

La **Qualification** permet de déclencher le **salaire minimum conventionnel**.

Indiquer la **Catégorie Professionnelle**.

Libellé	Valeur(s)
Catégorie Professionnelle	Agent de Maîtrise
Niveau éducation nationale	Aucune valeur saisie

Pour chaque **Qualification** est associée une **Catégorie professionnelle**. Elle permet d'alimenter le **Salaire de base** du salarié en fonction de la **Grille de salaire conventionnelle** (lorsque l'onglet **Salaire de base** de la **Fiche salarié** n'est pas modifié par l'utilisateur en vue d'appliquer un salaire contractuel supérieur au minimum conventionnel).

Nouvelle qualification (obligatoire à compter de janvier 2027)	Catégorie professionnelle
Employés	
Groupe A1 à A5	Employé
Agents de maîtrise	
Groupe B1 à B3	Agent de maîtrise
Cadres	
Groupe C1 à C4	Cadre

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1539 - ENTREPRISES DU BUREAU ET DU NUMÉRIQUE

Spécificités liées aux contrats aidés

La **Convention collective** prévoit des dispositions particulières concernant la rémunération des **contrats de professionnalisation** et des **contrats d'apprentissage**. Pour déclencher correctement le taux de rémunération applicable selon le cas, des champs spécifiques sont à compléter dans le **Contrat du salarié**.

☐ Contrat de professionnalisation

Renseigner les champs suivants :

 **Contrat**

N° de contrat* :

☐ Exclusion à la DSN :

Dispositif de politique publique :

Nature du contrat :

Motif de recours :

Niveau de formation de l'individu :

Niveau de diplôme préparé par l'individu :

Date de début de la formation :

Date de fin de la formation :

Indiquer également le **Niveau éducation nationale** de l'individu dans les **données conventionnelles**, critère étant aussi indispensable au bon déclenchement du taux de rémunération pour les **contrats de professionnalisation** :

Qualification :

Catégorie :

Indice :

Coefficient :

Coefficient supplémentaire :

Libellé	Valeur(s)
Catégorie Professionnelle	Aucune valeur saisie
Niveau éducation nationale	Niveau 3 : CAP - BEP

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1539 - ENTREPRISES DU BUREAU ET DU NUMÉRIQUE

☐ Contrat d'apprentissage

Pour les **contrats d'apprentissage**, le taux de rémunération varie en fonction de l'année d'exécution du contrat. Cette information est prise en compte grâce à la **Date de début de la formation**.

 **Contrat**

N° de contrat* : 00001

☐ Exclusion à la DSN :

Dispositif de politique publique : 64 - Contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés (loi du 3 janvier 1979) ▼

Nature du contrat : 02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé ▼

Motif de recours : 11 - Formation professionnelle au salarié par la voie de l'apprentissage, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un d... ▼

Niveau de diplôme préparé par l'individu : 03 - Niveau de formation équivalent au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou au BEP (brevet d'études professionnelles) ▼

Date de début de la formation : 01/12/2023 

Date de fin de la formation : 31/07/2026 

PRIMES ET INDEMNITÉS

☐ Prime d'ancienneté

L'article **6.3** de la **Convention collective** pour le personnel **non-cadre** (employé et agent de maîtrise) prévoit une **prime d'ancienneté** dont les montants sont forfaitaires :

Ancienneté	Montant de la prime
3 ans	24 €
6 ans	42 €
9 ans	50 €
12 ans	65 €
15 ans	80 €

Exemple d'un salarié Agent de maîtrise ayant 8 ans d'ancienneté :

Explication du bulletin						
Libellé	F	C	E	Base	Salarial	
					Taux	Montant
Salaire de base				151,67	13,6810	2 075,00
Prime d'ancienneté						42,00
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND						2 117,00

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1539 - ENTREPRISES DU BUREAU ET DU NUMÉRIQUE

CONGÉS CONVENTIONNELS

Congés d'ancienneté

Des congés supplémentaires sont accordés en fonction de l'ancienneté acquise dans l'entreprise :

Ancienneté	Nombre de jours supplémentaires
20 ans	1
25 ans	2
30 ans	3

Exemple :

Alimentation du droit à congés conventionnels au **01/06** de l'année en cours pour un salarié ayant **20 ans** d'ancienneté.

Le congé payé conventionnel supplémentaire est bien présent :

Congés							
	Acquis	Acquis CCN	Pris	Pris CCN	Solde	Solde CCN	Jours décomptés
En cours	2,50				2,50		
N	12,00	1,00			12,00	1,00	0,00
N-1							